

COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Folio : 2025-007

Séance du 17 février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 10 février 2025.

Vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien - M. LOURADOUR Vincent – Mme THOMAS Alexandra.

Absent : M. THOMAS Patrice

A été nommé secrétaire : M. Pascal BARRIER

Objet : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT – CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE - PNR

2025-01-07

Dans le cadre de la Charte Forestière de territoire, que le PNR de Millevaches anime avec le concours de partenaires, prévoit la constitution d'un réseau d'élus référents Forêt.

L'objectif de ce réseau des élus référents est d'accompagner les communes et les élus dans leurs rôles vis-à-vis de la forêt et du bois, et de leur apporter les informations et outils pour intervenir.

Afin de parvenir à la constitution de ce réseau, il est demandé la désignation d'un élu référent Forêt.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide de :

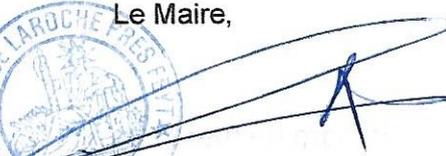
- Désigner M. Aurélien MASSIAS en tant qu'élus référent titulaire et M. Patrice THOMAS en tant qu'élus référent suppléant

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025
Date de réception de l'AR: 25/02/2025
019-211910807-20250107-DE
A G E D I

**Pour extrait conforme,
Délibération certifiée exécutoire après réception
de la sous-préfecture,**

A LAROCHE-PRES-FEYT, le 17 février 2025.

Le Maire,

Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025
Date de reception de l'AR: 25/02/2025
019-211910807-20250107-DE
A G E D I